

## Projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) présenté aux habitants



Projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) présenté aux habitants

Une réunion publique s'est tenue le 7 février 2023 à 19 h 00 à la halle polyvalente. Elle avait pour objet la présentation aux habitants de Lectoure du projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur (le PSMV) et des pièces du dossier.



"L'étude du PSMV a été entreprise en juin 2018. Elle est portée conjointement par la Direction régionale des Affaires culturelles, la ville de Lectoure et la communauté de communes de la Lomagne Gersoise. Elle a été confiée à l'équipe de l'Atelier Lavigne, qui regroupe architectes, urbanistes, archéologues juriste et environnementalistes. Durant ces quatre dernières années, la démarche a porté sur différents points :

- Les visites d'immeubles, menées conjointement par le service de l'Inventaire de la ville de Lectoure, les architectes de l'Atelier Lavigne afin de comprendre la complexité des immeubles et d'identifier les intérêts de chacun de ces édifices.
- L'étude du fonctionnement de Lectoure retranscrit dans le diagnostic et des thématiques telles que : le rapport de Lectoure avec ses paysages, les enjeux thermiques du bâti ancien, la valeur des maisons, la question des espaces publics, etc...
- La définition du projet urbain du PSMV, issus des constats et du diagnostic,
- La retranscription de ce projet urbain dans les pièces réglementaires écrites et graphiques du PSMV, largement débattues avec l'architecte des bâtiments de France, les techniciens et les élus.

Pour rappel, une enquête publique sera organisée après l'arrêt du projet et son passage pour validation, en Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine au ministère de la Culture."

L'intégralité du déroulé de la réunion publique avec notamment le projet du PSMV et les pièces du dossier est téléchargeable sur le site Ville de Lectoure.

**Alexandra San au micro, architecte du patrimoine, Thierry Thoreau, adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine**

